

# LA LOI ESR N°2013-660 DU 22 JUILLET 2013

---

Loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche

*Présentation au Comité technique du 30 janvier 2014*

- *Les grandes évolutions de la loi relatives à l'organisation, au fonctionnement et à la gouvernance de l'établissement;*
- *les nouvelles dispositions en matière de GRH*
- *Les perspectives de l'établissement*

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA NOUVELLE LOI

---

Architecture de la loi

L'analyse des enjeux

# Une nouvelle loi ESR

- **Exposé des motifs** : pourquoi une nouvelle loi ?
  - Répondre à des enjeux sans précédents : renforcement des capacités de formation, et performance de notre recherche jusqu'au transfert
  - Rétablir les conditions de l'autonomie en modifiant la gouvernance, et la complexité du système ESR
  - Stratégie de recherche confuse, présence au niveau européen affaiblie
- Démarche législative basée sur la confiance et le dialogue

# Une nouvelle loi ESR

- **Exposé des motifs : quatre objectifs majeurs**
  1. L'objectif prioritaire : la réussite des étudiants
  2. Permettre à la recherche de répondre aux grands enjeux sociétaux à venir
  3. Favoriser la coopération de site et garantir la collégialité dans la gouvernance des universités
  4. Ouverture à l'Europe et à l'International

# Composition de la loi

- TITRE Ier : MISSIONS DU SERVICE PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (art. 1 à 19)
- TITRE II : LE CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (art. 20)
- TITRE III : LES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (art. 21 à 23)
- TITRE IV : DISPOSITIONS RELATIVES AUX STAGES EN MILIEU PROFESSIONNEL (art. 24 à 41)
- TITRE V : LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (art. 42 à 72)
  - Chapitre Ier : Les établissements publics d'enseignement supérieur (art. 42-44)
  - Chapitre II : Coopération et regroupements des établissements (art. 62-67)
  - Chapitre III : Les établissements d'enseignement supérieur privés (art. 68-72)

# Composition de la loi

- TITRE VI : **LES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE** (art. 73 à 86)
- TITRE VII : **DISPOSITIONS RELATIVES À LA RECHERCHE**
  - Chapitre Ier : L'organisation générale de la recherche (art. 87-96)
  - Chapitre II : L'exercice des activités de transfert pour la création de valeur économique (art. 97,98)
- TITRE VIII : **DISPOSITIONS DIVERSES, TRANSITOIRES ET FINALES** (art. 99 à 129)

# Les enjeux de la loi ESR

enjeux	problématique	nature
<p>Intégrer les 4 objectifs de la loi dans la stratégie de l'établissement</p> <p>réussite des étudiants</p> <p>renforcer la performance de la recherche jusqu'au transfert et sa visibilité (EU et international)</p> <p>favoriser la coopération de site et <b>garantir la collégialité dans la gouvernance interne</b></p> <p>ouverture à l'Europe et à l'international</p>	<p><b>réforme</b></p>	<p>Organisation / fonctionnement</p> <p>RH</p>
<p><b>Appréhender les nouvelles missions du service public ESR</b> (titre I loi ESR)</p>	<p><b>réforme</b></p>	<p>fonctionnement</p>
<p>Mettre en œuvre les évolutions de la formation (titre III et IV ESR)</p>	<p>application</p>	<p>fonctionnement</p>
<p>Mettre en œuvre les évolutions de la recherche (titre VII ESR)</p>	<p>application</p>	<p>fonctionnement</p>
<p>Mettre en œuvre la réforme des stages en milieu professionnel (titre IV ESR)</p>	<p><b>réforme /</b>  <b>application /</b>  <b>adaptation</b></p>	<p>Organisation /  fonctionnement</p>
<p><b>Adapter la gouvernance de l'université</b> (titre V chap I. section 1 ESR)</p>	<p><b>réforme /</b>  <b>adaptation</b></p>	<p>Organisation /  Fonctionnement</p>
<p>Mettre en œuvre les nouvelles dispositions électorales (titre V chap 1 section 3 ESR)</p>	<p><b>adaptation</b></p>	<p>Fonctionnement</p>
<p><b>Participer à la coopération territoriale</b> avec la mise en place de la CUE (titre V chap II)</p>	<p><b>réforme</b></p>	<p>Organisation /  Fonctionnement / RH</p>
<p><b>Mettre en œuvre les évolutions GRH, notamment des E-C</b> (titre VI ESR)</p>	<p>application</p>	<p>Fonctionnement / RH</p>
<p><b>Piloter la période transitoire</b> (titre VIII ESR)</p>	<p><b>Réforme /</b>  <b>adaptation</b></p>	<p>Organisation / fonctionnement</p>
	<p><b>6 items réforme</b>  4 application /  <b>adaptation</b></p>	<p><b>10 fonct.</b>  4 org.  3 RH</p>

# LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DE LA LOI : LES NOUVELLES MISSIONS

---

Les nouvelles contributions de SP

Les nouvelles missions des EPCSCP

Le rôle de l'Etat



# Le SP ESR contribue à :

(Art. 6 – L123-2)



# Nouvelles missions de SP

(art. 7 et s. – L123-3 et s.)

La notion de FTLV remplace la FI et FC

La recherche est au service de la société :

- La valorisation repose sur le dvt de l'innovation, le transfert de technologie et la capacité d'expertise et d'appui à tout organisme d'utilité publique, et aux politiques publiques pour **répondre aux défis sociétaux**

Outre l'orientation et l'insertion professionnelle, la **promotion sociale**

**Diffusion d'une culture humaniste** et de la culture scientifique, technique et industrielle

# Nouvelles missions de SP

Nouvelle obligation de mise à disposition aux usagers des services et des ressources pédagogiques numériques

Liaison entre les activités d'enseignement, de recherche et d'innovation :

- en assurant le dtv continu de l'innovation et de l'expérimentation pédagogiques
- En favorisant les interactions sciences / société
- En facilitant la participation du public au progrès de la connaissance scientifique

**Promotion des valeurs d'éthique, de responsabilité et d'exemplarité**

# l'Etat stratégie

**Stratégie nationale de recherche et du dvt technologique**

(art. 14 et 15  
L111-1 et -6  
CR)

pour accroître les connaissances,

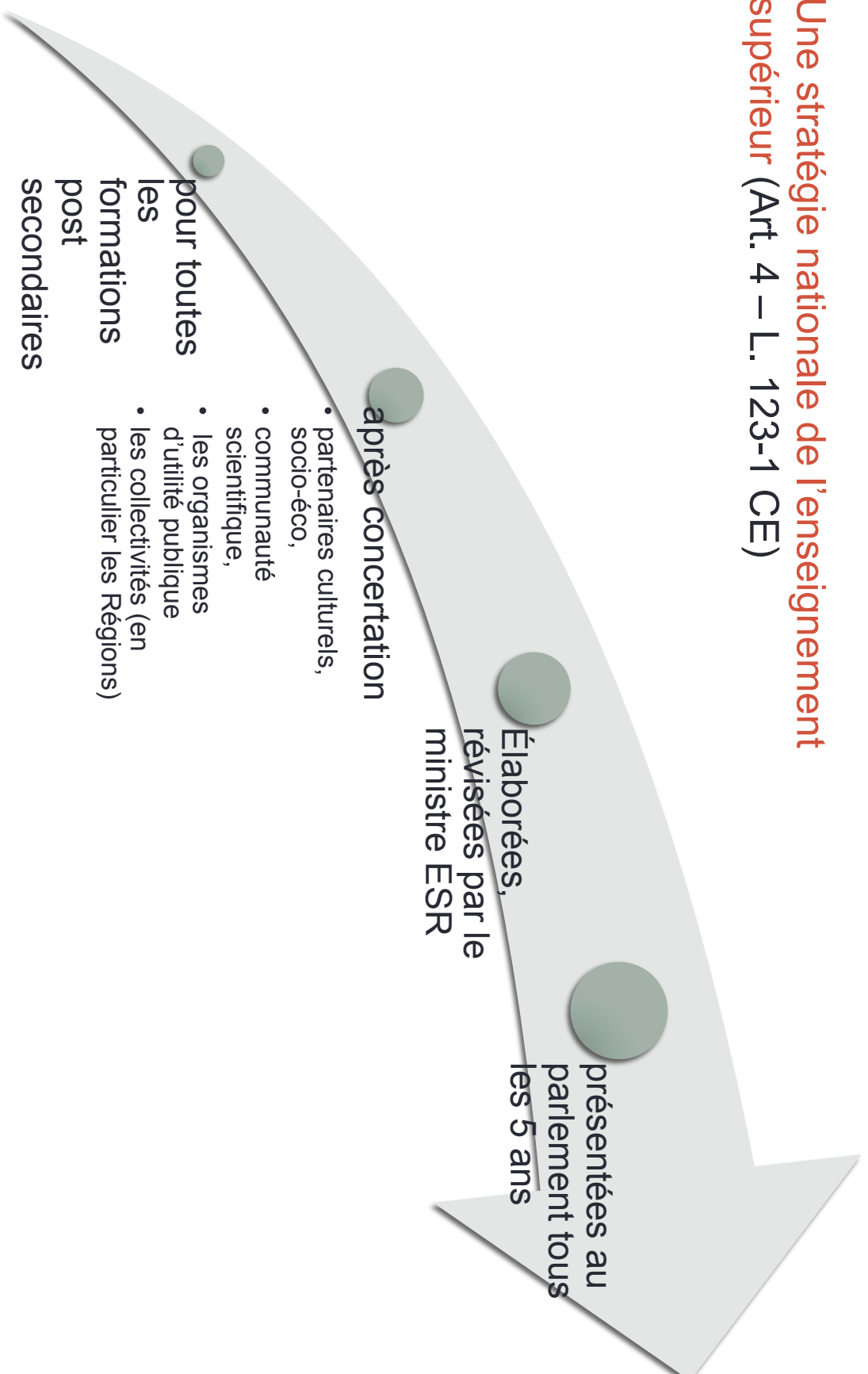
partager la culture scientifique, technique et industrielle,

valoriser les résultats de la recherche au service de la société,

promouvoir la langue française et scientifique

# l'Etat stratégie

Une stratégie nationale de l'enseignement supérieur (Art. 4 – L. 123-1 CE)



# l'Etat stratégie

Une programmation pluriannuelle des moyens (art. 4 – L123-1)

sous la coordination du ministre ESR

avec rapport biennal au parlement présentant :

- Une vision consolidée des financements publics et privés
- une évaluation des besoins de financement
- Une analyse de la situation des établissements RCE et une évaluation de l'impact du transfert de gestion de la MS
- Une analyse des politiques en faveur de la qualité de vie, de la réussite et de l'IP des étudiants
- La formulation de recommandations

L'affirmation du principe que les **EPCSCP** sont au centre du système ES (Art. 4)

# LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DE LA LOI EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

---

La gouvernance et la structure des universités  
La coopération territoriale

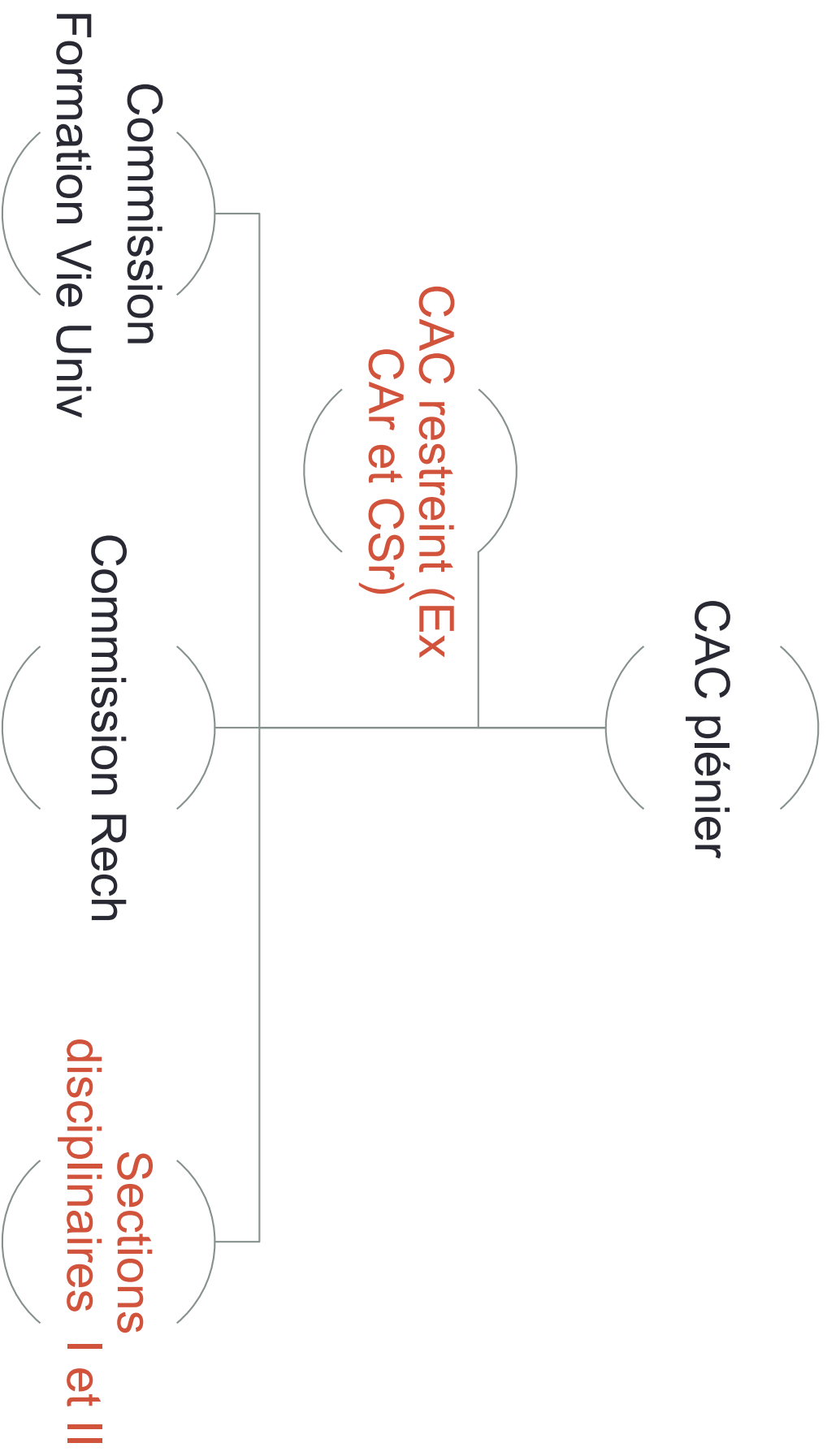
# Les évolutions des structures et de la gouvernance interne aux universités



# Une nouvelle gouvernance

- **Modification de la section 1** chap. I du titre V du code (gouvernance des universités) **créée par la loi LRU** d'août 2007
  - Nouvelle organisation générale de l'université avec le nouveau Conseil académique et la disparition des CS et CEVU
  - Évolutions des attributions du Président et du CA, et des modalités de composition
  - Nouvelle structuration interne (composantes et SC)
- **Exposé des motifs** :
  - la progression vers davantage de **démocratie** et de **collégialité**
  - un **rééquilibrage des pouvoirs** entre le pilotage stratégique de l'établissement, les décisions pédagogiques et scientifiques,
  - en laissant la place à l'initiative des **acteurs locaux** pour les modalités de mise en œuvre

# Le conseil académique

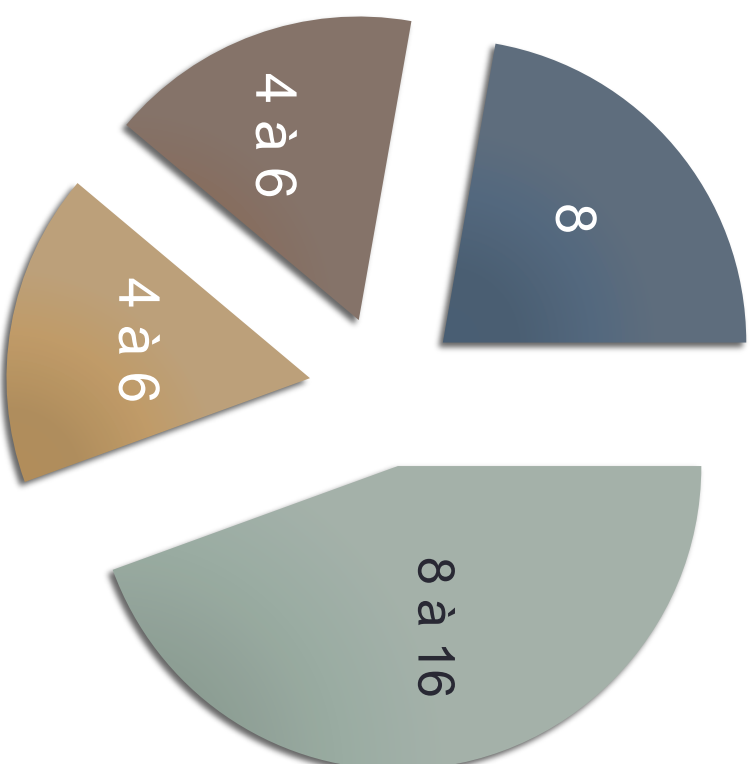


CAC plénier (consultatif / vœux)	CAC restreint (organe compétent)	COFVU (délibérant et consultatif)	COR (délibérant et consultatif)	SD I et II
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientations des politiques Formation, Rech. Diffusion cult. Scient., tech, indus., documentation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Examens des mesures individuelles</b></li> <li><b>E-C :</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Adopte</b> la répartition de l'enveloppe des moyens à la Formation allouée par le CA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Répartit</b> l'enveloppe des moyens à la recherche alloués par le CA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attributions des ex SD CA</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Qualification emplois</b></li> <li><b>E-C</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- recrutement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>règles Examens et éval. enseignants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Fixe les règles de fonct. Labos (R.I.)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SD personnels</b></li> <li><b>E-C, E</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- accréditation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- affectation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mesures Réussite, orientation, VE, interactions Sces/soc, handicap</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adopte mesures activités de diffusion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SD étudiants</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat pluriannuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- carrière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Consultée</b> sur programmes de formation des composantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Consultée</b> sur les conventions avec org. Rech.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Propose un SD Handicap</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- intégration</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Libertés univ et syndicales étudiants</li> </ul>			UVHC / DGS / I1 290114	<b>19</b>

# Le CA

(art. 47 – L712-3)

**Composition élargie :**  
de 24 à 36 membres (c/ 20 à 30)



- E-C, E + 2
- BIATS X 2
- Etudiants +1
- Pers. Ext. +1 (H/F)